

Le 19 avril 2002

La Direction du Groupe doit faire cesser les pratiques illégales dans la filiale Gulf Marine Fabricators

Suite à la prise de contrôle de COFLEXIP par TECHNIP, notre syndicat a été contacté par le syndicat américain SWAT (AFL-CIO) pour intervenir auprès de la Direction du Groupe TECHNIP-COFLEXIP afin que celle-ci respecte



la législation américaine et n'exerce pas de pressions illégales sur le personnel contre la

négociation collective d'un statut social sur le yard COFLEXIP.

Daniel VALOT s'est engagé sur le respect dans le nouveau groupe TECHNIP-COFLEXIP du droit d'organisation et de négociation collective selon les principes établis par l'Organisation Internationale du Travail.

Suite aux problèmes d'entraves au processus légal de reconnaissance du syndicat rencontrés sur place par nos collègues de TECHNIP-COFLEXIP aux USA et à l'absence de réponse du Président aux différents courriers, nous avons été invités à venir constater sur place les violations du droit du travail américain et les graves problèmes de sécurité sur ce chantier.

Ces manquements sont soulignés par un article du "Monde" daté du 19 avril publié hier et reproduit au verso.

La Direction doit respecter tous ses engagements et lever les sanctions prises par la Direction de GULF MARINE FABRICATORS à l'encontre de deux salariés américains ayant soutenu la négociation d'un statut social dans leur entreprise.

Gulf Marine Fabricators, atout stratégique

Créer un Groupe intégré capable de proposer des solutions globales dans le domaine de l'offshore étant l'un des objectifs industriels annoncés comme étant à l'origine de la création de TECHNIP-COFLEXIP, les deux Yards de construction de Gulf Marine Fabricators d'Aransas Pass et d'Ingleside au Texas constituent un atout stratégique :

- par leur implantation géographique exceptionnelle,
- par la diversité des prestations qu'ils peuvent offrir pour la fabrication ou l'assemblage de tout type de plateforme utilisé par les compagnies pétrolières dans cette région,
- par la capacité du yard d'Ingleside d'accueillir des navires avec son quai "eaux profondes", et ainsi servir de chantier pour l'assemblage des Topsides sur les FPSO,
- par leur capacité à servir de site de maintenance ou de modification des navires de la flotte du Groupe, et plus particulièrement du Deep Blue.

En toute logique, Gulf Marine Fabricators devrait avoir une politique en matière de performance des moyens de production, de sécurité et de formation du personnel en rapport avec les objectifs du Groupe.

Nous avons pu constater sur place que cela n'était malheureusement pas le cas.

Des syndicats de Technip-Coflexip et de PPR appelés en renfort par les salariés de filiales aux Etats-Unis

La fédération américaine AFL-CIO a sollicité la CGT, FO et SUD pour l'aider à imposer la création de sections syndicales dans des sociétés récemment rachetées par les deux groupes français

à la faveur des fusions et acquisitions, les responsables syndicaux des entreprises françaises découvrent une réalité insoupçonnée dans les filiales étrangères, notamment aux Etats-Unis. Tour à tour, des représentants UGICT-CGT de Technip-Coflexip, spécialisé dans l'ingénierie pétrolière, et des organisations du groupe de distribution Pinault-Printemps-La Redoute (PPR) ont été appelés en renfort par la puissante fédération syndicale américaine AFL-CIO, pour dénoncer les "entraves" à l'implantation de sections syndicales dans des entreprises entrées dans le giron des deux groupes français. En décembre 2001, les syndicats de Saint-Gobain s'étaient eux aussi mobilisés pour obtenir l'agrément d'une section syndicale dans la filiale Abrasives, dans le Massachussets.

De retour d'un voyage d'une semaine, au début du mois d'avril, à Aransas Pass (Texas), au bord du golfe du Mexique, la délégation UGICT-CGT de Technip-Coflexip, ne s'attendait pas à devoir interpellier les dirigeants du groupe pour demander, au minimum, le respect des règles de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la filiale Gulf Marine Fabricators. Acquisée par Coflexip au début 2001, cette entreprise de construction métallique et de montage de plates-formes pétrolières emploie 650 salariés, pour plus de la moitié d'origine mexicaine.

Selon les témoignages recueillis, les horaires de travail hebdomadaires avoisineraient 70 heures ; les salaires sont très bas, et les conditions de travail et de sécurité telles que "l'on s'attendait à (les) trouver dans un pays du tiers monde, mais pas aux Etats-Unis", souligne Claudine Carel, déléguée de Technip France. Depuis quelques mois, le syndicat Swat (Shipyard workers ans allied trades), affilié à l'AFL-CIO, tente d'implanter une section syndicale dans cette entreprise. Selon la délégation française, la direction, depuis, n'a de cesse de multiplier pressions et menaces sur les salariés. "Nous

pensons, à Gulf Marine, que travailler ensemble dans un environnement sans syndicat est la façon la plus efficace de travailler (...) Nous n'avons pas besoin d'un syndicat, c'est absolument inutile", a notamment déclaré Brinson Miles, président de Gulf Marine Fabricators, lors d'une réunion du personnel, le 15 mars 2001.

Selon la loi américaine, la création de sections syndicales nécessite un vote favorable de la moitié des salariés, ou l'affiliation préalable de la majorité du personnel à une organisation. Les entreprises tentent de s'opposer à cette implantation, qui les oblige à négocier des accords collectifs et à accepter la présence de permanents du syndicat qui gèrent les embauches.

MENACES ET CHANTAGES

Les délégués n'avaient pas attendu leur retour du Texas pour attirer l'attention sur cette filiale. Jusqu'à présent, leur demande est restée sans réponse. Mais ils considèrent que la situation ne correspond guère à l'image que veut se donner Technip-Coflexip, le groupe fusionné composé de 18 000 personnes (des ingénieurs et cadres) présent dans trente-cinq pays.

Les syndicats (CGT, Sud, FO et CNT) du groupe Printemps-Pinault-La Redoute et de la Fnac ont, eux, saisi le prétexte d'une réunion du comité de groupe européen, les 17 et 18 avril à Paris, pour accueillir une délégation de l'unité d'Indianapolis (Indiana) de Brylane, société de vente par correspondance (VPC) rachetée par Redcats, la branche VPC de PPR. Ils s'étaient déjà rendus sur place à l'automne pour appuyer la création d'une section du syndicat Unite (AFL-CIO).

Selon le syndicat, la direction de Brylane a fait appel à un cabinet de consultants "anti-syndicaux" pour faire pression sur les 1000 salariés de cet entrepôt, en majorité d'origine latino-américaine. Menaces de licenciements, chantage à l'emploi et à l'expulsion, fichage des employés : tous les moyens seraient utilisés pour empêcher l'adhésion au syndicat, préalable à la reconnaissance de facto d'une section.

Selon la CGT de PPR, la direction du groupe a, malgré des demandes réitérées, refusé toute négociation en renvoyant la responsabilité de la gestion de ce conflit sur les dirigeants américains de Brylane.

Michel Delberghe

• ARTICLE PARU DANS LE MONDE, EDITION DU 19.04.02